

SOMMAIRE

NOMINATION

Présenté par le Direc-
teur du Service du Génie
Rural et des Améliorations
Foncières

Le PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
CHEF DU GOUVERNEMENT

- Vu la Proclamation du 22 Décembre 1965 ;
- Vu le Décret n° 144/PR du 24 Décembre 1965, portant formation du Gouvernement ;
- Vu le Décret n° 215/PR du 16 Mai 1966, déterminant les services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des membres du Gouvernement ;
- Vu la lettre n° 1900/MAC/D.JB.MB du 5 Août 1966 mettant Monsieur GUILLOU Yves, Ingénieur du Génie Rural de 2ème classe 3ème échelon à la disposition de la République du Dahomey ;
- Vu les nécessités de Service ;
- Sur Rapport du Ministre du Développement Rural et de la Coopération ;

D E C R E T

ARTICLE 1er. - Monsieur GUILLOU Yves, Ingénieur du Génie Rural de 2ème classe 3ème échelon, nouvellement mis à la disposition de la

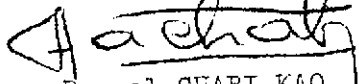
Republique Française, pour servir à la Direction du Développement Rural et de la Coopération, pour servir à la Direction du Génie Rural et des Améliorations Foncières à Porto-Novo.

ARTICLE 2. - Les soldes et allocations accessoires concernant l'intéressé sont imputables au Budget de l'Assistance Technique de la République Française.

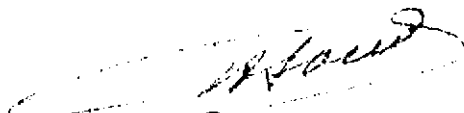
ARTICLE 3. - Le Présent Décret qui prend effet à compter du 2 Août 1966 sera enregistré, au Journal Officiel de la République du Dahomey et communiqué partout où besoin sera.

Fait à COTONOU, le 31 Octobre 1966
LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
CHEF DU GOUVERNEMENT

Vu : LE MINISTRE DE LA
FONCTION ET DU TRAVAIL


Pascal CHABI KAO

VU: LE MINISTRE DU DEVELOPPE-
MENT RURAL ET DE LA COOPERATION


Pr.

VU: LE MINISTRE DES
FINANCES ET DES AFFAIRES
ECONOMIQUES absent

Le Ministre chargé de l'intérim

Moïse M-ENSAH

AMPLIATIONS:

Original.....	1 MDRC	8 DC	2 DI	1	SGG	1
PR	4 MEPT	3 DB	1 Trésor	1	Génie Rural	6 FORD 1
MAC-D	3 MFAE	2 CF	1 Préfectures	6	Radiodif.	1 Inter. 1